

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Commune d'Othis

DECISION DU MAIRE

N° 2024/01/04D

OBJET : M. 2024-003C- Analyse technique et rédaction du rapport ATTES-ALUR avec la société IDDEA - Approbation.

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT le projet de réhabilitation de la ferme Sainte Opportune dite « La Jalaise » par la Commune,

VU l'offre technique et financière n°IDD240018 de la société IDDEA sis 289 Boulevard Duhamel du monceau à OLIVET (45160) proposant une analyse technique et la rédaction du rapport ATTES-ALUR au fin de l'obtention du Permis de Construire, dans le cadre du projet de réhabilitation de la ferme Sainte Opportune dite « La Jalaise »,

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1er. – L'offre technique et financière présentée par la société IDDEA, en vue d'une analyse technique et de la rédaction du rapport ATTES-ALUR, dans le cadre du projet de réhabilitation de la ferme Sainte Opportune dite « La Jalaise », est acceptée par la Commune d'Othis.

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la collectivité.

Article 3.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée à la société IDDEA.

Fait à Othis, le 24 janvier 2024.

Le Maire,



Viviane DIDIER